



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI
Séance du 12 novembre 2020

Délibération n° 2020-11-40

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation du président, le jeudi 12 novembre 2020.

Vu le décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

Point de l'ordre du jour Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 17 février 2020.

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 17 février 2020.

Nombre de membres constituant le conseil : 37 Quorum : 19 Présents : 13 Procurations : 7 Nombre de membres participants à la délibération : 20
Refus de participer au vote : 0 Abstentions : 0 Votes exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou le : 25/11/2020

Transmise au recteur le : 25/11/2020

Le Président,

Loïc Vaillant

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI

Réunion du 17 février 2020

Membres présents au conseil d'administration.

Président : Loïc Vaillant

Collège n°1 : Laurent Brizzi - Serge Verdeyme

Excusés : Christine Fernandez – Gilbert Hénaff

Absents : Marc Bellenoue - Céline Meslier

Collège n°2 : Eric Esperet - Nicolas Genre - Mariannig Hall

Absents : Anne Costa - Antoine Godbert

Collège n° 3 :

Procurations : Gérard Blanchard - Frédéric Chapuis - Christine Denis

Excusé : Michel Reverchon-Billot

Absents : Catherine de Colbert - Gilles Lasplacettes - Michel Reverchon-Billot

Collège n° 4 : François Seguin

Procurations : Laure Favot-Laforge - Philippe Lagrange

Absents : Fabien Archambault - Pascal Carato - Martine Garcia - Valérie Legros - Myriam Marcil -
Christophe Sicot

Collège n° 5 : Philippe Brissonnet - Sandrine Chevailler - Frédéric Stoebner - Anne Tranoy

Absents : Jean-Claude Ben - Valérie Magliulo

Collège n° 6 :

Excusé : Mathieu Manceau

Absents : Jérémie Colomes - Pierrick Gautier - Félix Jamalian - Marion Sarrazin

Personnes invitées présentes :

Madame Marie Gac, contrôleuse budgétaire et légalité auprès du Recteur de l'académie de Poitiers ;
Sylvette Vézien, agent comptable; Christophe Chasseguet, délégué général de la ComUE ; Anne-Marie
Bevilacqua, assistante de Direction de la ComUE ; Caroline Bélan-Ménagier, responsable des Stratégies
des Relations Internationales de la ComUE ; Lahouari Amar, responsable des Partenariats, Valorisation

et Entrepreneuriat de la ComUE ; Anthony Merlière, chargé de gestion administrative et financière de la ComUE.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Informations du Président
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 décembre 2019 (pour vote)
- 3- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 8 janvier 2020 (pour vote)
- 4- Approbation du compte financier 2019 (pour vote)
- 5- Approbation du budget rectificatif 2020 n°1 (pour vote)
- 6- Point sur Open Badges
- 7- Informations diverses

Nombre de membres constituant le conseil : 38

Quorum : 19

Présents : 11

Procurations : 5

1. Informations du Président

- Quorum

Le président débute la séance en rappelant que le conseil ne peut valablement délibérer sur les questions budgétaires que si le quorum physique est atteint, c'est-à-dire, si la moitié au moins des administrateurs est présente ou participe à la séance par visioconférence.

Constatant que le quorum des présences physiques n'est pas atteint au début de la séance, le président propose une nouvelle date de réunion du Conseil d'administration afin d'approuver formellement le compte financier 2019 (point 4 à l'ordre du jour) et le budget rectificatif 2020 n°1 (point 5). En application des statuts, le Conseil d'administration sera alors fondé à délibérer, même en l'absence de quorum.

La date retenue est le 3 mars 2020 à 12h30.

-HCERES

La réunion de lancement s'est tenue à Poitiers le 30 janvier dernier.

Le calendrier est le suivant :

- 15 juin 2020 : Remise du dossier d'auto-évaluation accompagné d'un document présentant les axes stratégiques qui soutiendront le projet que la ComUE développera durant le prochain contrat ;
- 13 au 15 octobre 2020 : visite du comité d'experts en charge de l'évaluation pour la ComUE.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 décembre 2019

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 18 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 18 décembre 2019

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 8 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

4. Avis sur le compte financier 2019

Le président rappelle que dans la mesure où le quorum physique nécessaire pour l'approbation du compte financier 2019 n'est pas réuni, il appartiendra au Conseil d'administration du 3 mars 2020 d'approuver formellement le compte financier. Pour autant, il propose à l'assemblée de débattre de l'ensemble des sujets et d'émettre ensuite un avis favorable qui sera inscrit sur le compte-rendu.

Les grands équilibres :

- ✓ Pour la ComUE, tous les indicateurs sont au vert, ce qui permet de dégager un résultat de l'exercice s'élevant à 13 578,85 € portant les réserves à 781 757,71 €.
- ✓ Le fonds de roulement de la ComUE au 31 décembre 2019 s'élève à 688 376,49 €.
- ✓ La trésorerie s'établit en fin d'exercice à 1 513 603,38 €.

DEPENSES	RECETTES
Dépenses de fonctionnement 477 573.09 €	Subventions et cotisations des membres 125 992 €
Dépenses d'investissement 72 363.91 €	Ressources d'activités de la ComUE 134 774.94 €
Résultat de l'exercice 13 578.85 €	Subvention pour charges du service public 230 385 €
	Prélèvement sur fond de roulement 72 363.91 €

Le Conseil d'administration émet un avis favorable sur le compte financier 2019 présenté par Madame l'agent comptable et d'affecter le résultat de l'exercice (13 578.85 €), portant celles-ci 688 376.49 €.

5. Avis sur le budget rectificatif 2020

M. le président présente le budget rectificatif n°1 pour l'année 2020.

Le budget rectificatif prévoit d'ajouter une enveloppe de 300 k€ de dépenses supplémentaires pour financer des investissements dédiés au numérique. En effet, la ComUE pilote depuis 2018 le projet de

réalisation d'un réseau d'infrastructures de très haut niveau, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, destiné à accueillir les usages de la communauté ESRI (enseignement supérieur-recherche et innovation) mais également d'autres communautés d'usagers tels que la santé, les lycées, les collèges, les collectivités territoriales etc...

Ce projet qui nécessite des investissements conséquents de l'ordre de 42 M€ a été proposé dans le processus de préparation du futur contrat de projets Etat-Région (CPER) 2021-2027.

En attendant le déploiement de ce réseau régional très haut débit, il convient de lancer sans attendre les locations de longue durée de fibres et les achats d'équipements nécessaires à la poursuite des activités des ayant-droits du réseau SPIN : universités de Poitiers et de la Rochelle, ISAE-ENSMA, CNED, IH2EF, Réseau Canopé, etc. Ces équipements seront ultérieurement rétrocédés à la Région Nouvelle-Aquitaine pour faire pleinement parti du réseau régional. Pour cette opération, la ComUE contribuera à l'investissement à hauteur de 200 k€.

De même, à terme, un data center régional verra le jour et proposera des solutions d'hébergement à tous les établissements ESRI de la région. Mais d'ici là, pour pouvoir continuer à fonctionner de manière optimale, l'université de Limoges doit faire l'acquisition d'un container de stockage des données. Il est convenu que la ComUE contribue financièrement à cet investissement à hauteur de 100 k€.

L'ensemble des tableaux prévus à la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) sont projetés lors de la séance pour vote.

Après délibération, le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité au :

- Budget rectificatif 2020 n°1 ;
- Tableau budgétaire n°1 portant le nombre d'emplois à 22 pour 2020 ;
- Tableaux budgétaires 2- 4 et 6.

6. Point sur Open Badges

Madame Caroline Bélan-Ménagier, responsable des Stratégies des Relations Internationales de la ComUE effectue la présentation (*PPT en PJ*).

L'Open Badges est un dispositif numérique qui est utilisé pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences. Son objectif est de permettre la création et la gestion d'un portefeuille de certifications et de reconnaissances en fonction de ce que l'on a appris tout au long de sa vie, dans un cadre formel d'enseignement aussi bien que dans ses loisirs, ses études autonomes ou son bénévolat.

Qu'est-ce qu'un Open-Badge ?

D'un point de vue technique, un Open Badge est une image numérique dans laquelle sont enregistrées un certain nombre d'informations, ou métadonnées, dont les principales sont :

- l'identité du récepteur du badge ;
- celle de l'émetteur;
- les critères d'attribution du badge ;
- les preuves justifiant de son attribution.

Ainsi, pour reconnaître la compétence d'une personne, on inscrit dans l'image l'identité de l'entité qui reconnaît la compétence, celle dont la compétence est reconnue et bien sûr la description de la compétence et les preuves qui ont permis de la reconnaître. Au-delà de la compétence, le même mécanisme peut être utilisé pour reconnaître les réalisations, engagements, projets ou valeurs d'une personne comme d'un groupe. Ce que l'Open Badge offre de plus par rapport à des simples badges

numériques ou des diplômes et certificats papier est un standard technique ouvert (« Open ») et l'impossibilité de les falsifier.

7. Informations diverses

La date du prochain Conseil d'administration est fixée au 3 mars 2020 à la ComUE et en visioconférence.